

Arrêté N° 2022-145

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu le décret 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu la délibération 2022-24 du 25 avril 2022 portant avis favorable à la nomination de Mme Laurence ROCHER Vice-présidente chargée de la transition écologique et des campus,

Arrête :

- Article 1 :** Madame Laurence ROCHER, Maîtresse de conférences, est nommée Vice-présidente chargée de la transition écologique et des campus.
- Article 2 :** Cette mission prend effet à compter du 25 avril 2022. La lettre de mission est jointe au présent arrêté.
- Article 4 :** La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 6 mai 2022


Nathalie DOMINIER

